

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 10 juillet 2018, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2018-07-131

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt à la table du Conseil de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Stéphane Mélançon.

Le maire profite de l'occasion pour féliciter le nouvel élu de son implication au sein de la municipalité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt des sections 2, 3 et 4 du formulaire DGE-1038 du rapport ayant trait à la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 50 \$ complété par toutes les personnes ayant posé leur candidature à l'élection partielle du 3 juin 2018.

2018-07-132

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 mai 2018.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault souligne avoir assisté à la réunion de l'Association des Loisirs tenue le 19 juin dernier et précise que le conseiller Émond en fera le compte rendu lors de son intervention. Elle mentionne que des informations relatives à l'exposition présentée à la bibliothèque Laure-

Desrosiers dans le cadre des Journées de la Culture suivront prochainement et s'informe concernant la transmission de la lettre de remerciements à la Caisse Desjardins des Chênes pour le don versé à la bibliothèque.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a confié le contrat pour la mise à jour de son système de télémétrie à la compagnie GBI Experts-conseils inc. Il indique que le problème de communication avec l'agent-parrain de la Sûreté du Québec souligné lors de la séance du mois dernier était dû à la tenue du G7 qui a nécessité la présence de nombreux policiers. Il informe aussi le Conseil de la communication transmise à la SQ pour assurer le suivi de la plainte reçue pour des aboiements de chien constants sur une propriété du rang Vivian. En ce qui concerne le Service de sécurité incendie, il mentionne que les pompiers sont intervenus dans le 2^e Rang pour l'incendie d'un bâtiment secondaire causé par un feu à ciel ouvert mal éteint ainsi qu'au HLM pour une fausse alarme. Il informe aussi le Conseil qu'il a procédé au remplacement du compresseur à air utilisé pour les camions du Service de sécurité incendie acheté en mai et sous garantie. Le nouvel équipement de 60 gallons avec double cylindre en V en fonte est plus dispendieux mais mieux adapté aux besoins du service. Il amorce une brève discussion concernant les améliorations nécessaires au poste de pompage afin de protéger adéquatement le système électronique et termine son intervention en s'informant concernant le suivi du dossier touchant l'entretien estival des terrains municipaux.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne que les travaux de scellement de fissures dans certains rangs sont en cours et s'informe concernant la réalisation des travaux de rapiéçage requis dans divers rangs. Il souligne également que l'installation des panneaux de noms de rues et rangs aux couleurs de la Municipalité est maintenant terminée.

La conseillère Linda Cournoyer revient brièvement sur les célébrations de la Fête nationale qui se sont déroulées le 23 juin dernier et qui, encore cette année, ont été une réussite.

Le conseiller Robert Émond mentionne qu'il a assisté à la réunion du Comité régional culturel de la MRC de Pierre-De Saurel le 19 juin dernier à laquelle la majorité des membres étaient présents. Lors de cette rencontre, les membres ont fait la connaissance de Marie-Pier Lachance, nouvelle coordonnatrice au développement culturel de la MRC et établit les priorités qui se détaillent comme suit : contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture, façonner un environnement propice à la création et au rayonnement, dynamiser la relation entre la culture et le territoire et accroître l'apport de la culture à l'économie et au développement du Québec. Il énumère aussi les projets pour l'été et l'automne 2018 : mener à terme certains projets (Les cinq Gardiens, la trousse pédagogique, la promotion des circuits culturels, le géorallye), favoriser le succès de la 7^e édition de Foudl'art, fédérer le milieu, poursuivre la formation continue auprès des acteurs du développement culturel (numérique), rendre les outils numériques opérationnels (Toqué de culture) et planifier le développement culturel 2019-2020. Il revient également sur la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David tenue le 19 juin 2018 en soirée et au cours de laquelle il a été question du dossier touchant l'installation de nouveaux modules de jeux pour les 6-12 ans dans une partie de la cour de l'école primaire pour lequel l'Association a soumis une demande d'aide financière au gouvernement provincial toujours en attente d'une réponse et qui devra probablement être reporté à l'été 2019 puisque les travaux requis ne peuvent être réalisés durant l'année scolaire, des coûts rattachés à la modification de l'éclairage de la partie patinoire du Centre récréatif par des lumières DEL et du projet visant la pose de fils chauffants sur une partie de la toiture du Centre récréatif au coût de 4 231 \$ plus taxes. Il termine son intervention en soulignant la tenue d'une brève discussion sur les célébrations de la Fête nationale

lors de la réunion de l'Association et précise que la prochaine réunion de l'organisme se tiendra au cours du mois d'août.

Le conseiller Stéphane Mélançon nouvellement élu se présente brièvement et remercie la population pour leur confiance.

M. le Maire explique les modifications apportées à la réglementation touchant les cours d'eau qui risquent de compliquer la réalisation de travaux en bordure de certains cours et d'augmenter les frais s'y rattachant. Il mentionne notamment le transport obligatoire des sédiments résultant de travaux de nettoyage dans les cours d'eau situés en zone 0-100 ans. Il souligne aussi avoir participé à la sélection du candidat retenu pour le poste de coordonnateur à l'aménagement du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Paiement des comptes

2018-07-133

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 49 586,08 \$ et de comptes payés pour un montant de 54 359,39 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de juillet 2018.

AVIS DE MOTION

La conseillère Linda Cournoyer donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, elle présentera, pour adoption, un projet de règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité.

2018-07-134

Représentation municipale à l'organisme ComUnité

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que le conseiller Stéphane Mélançon soit nommé pour représenter la municipalité à l'organisme ComUnité

Adopté à l'unanimité.

2018-07-135

Représentation municipale au Service d'entraide de Saint-David

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que le conseiller Stéphane Mélançon soit nommé pour représenter la municipalité au Service d'entraide de Saint-David.

Adopté à l'unanimité.

- 2018-07-136 Représentation municipale au Comité d'embellissement
Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que le conseiller Stéphane Mélançon soit nommé pour représenter la municipalité au Comité Embellissement Saint-David.
Adopté à l'unanimité.
- 2018-07-137 Responsable des dossiers relatifs à la voirie
Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que le conseiller Pier-Yves Chapdelaine soit nommé responsable du dossier de la voirie.
Adopté à l'unanimité.
- 2018-07-138 Responsable des dossiers relatifs aux cours d'eau
Il est proposé et résolu de désigner le maire et/ou le conseiller Pier-Yves Chapdelaine pour les dossiers relatifs aux cours d'eau situés sur le territoire de Saint-David.
Adopté à l'unanimité.
- 2018-07-139 Organigramme révisé de la Municipalité

Considérant la révision de la structure organisationnelle de la Municipalité effectuée par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM;

Considérant qu'une copie de l'organigramme révisé a été transmise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil adopte l'organigramme administratif révisé représentant les rapports hiérarchiques structurant tous les services municipaux de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2018-07-140 Modifications requises à l'organisation du travail

Considérant que les normes du travail en vigueur mentionnent que les heures supplémentaires doivent être payées à taux et demi ou remplacées par un congé qui tient compte de la majoration;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'organisation du travail afin de répondre adéquatement aux normes en vigueur et aux appels d'urgence reçus en dehors des heures régulières des employés;

Considérant les discussions tenues par les membres du Conseil municipal lors de la rencontre de travail du 29 mai 2018;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil apporte les modifications suivantes aux conditions de travail des employés municipaux :
- les heures travaillées en plus des heures d'une semaine normale de travail de quarante heures, autorisées par un supérieur, sont remplacées par un congé qui tient compte d'une majoration de 50 % du salaire horaire habituel;
 - le mode de rémunération de l'employé 04-0019 est modifié en incluant dans sa semaine de travail une plage de quatre heures prévue pour répondre aux appels d'urgence qui surviennent la fin de semaine ou en dehors des heures

- régulières mais qui doit être travaillée pour recevoir la rémunération totale de sa semaine de travail si l'employé choisi de confier la responsabilité de réponse ponctuelle aux appels d'urgence à un autre employé durant une période donnée;
- l'employé qui a la responsabilité de réponse ponctuelle aux appels d'urgence a droit à une rémunération correspondant à une plage de quatre heures majorée du nombre d'heures nécessaires à la réponse de l'appel d'urgence rémunérée selon le taux en vigueur pour cet employé majoré de 50% si le nombre d'heures de réponse requis excède une semaine normale de travail de quarante heures.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-07-141

Mandat pour l'audit de l'année 2018

Considérant l'offre de service obtenue de la firme FBL S.E.N.C.R.L.;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil retienne les services de la firme FBL Société de comptables professionnels agréés à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2018, au coût de 7 325\$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-413.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-07-142

Composition de l'organisation municipale en sécurité civile

Considérant que ce Conseil a adopté la résolution numéro 2012-12-276 afin de créer une organisation municipale en sécurité civile;

Considérant que des modifications doivent être apportées à certains postes des services de l'organisation municipale de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu :

Que les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

<u>FONCTION</u>	<u>NOM</u>
Coordonnateur	Sylvie Letendre, directrice générale
Coordonnateurs adjoints	François Marginean et Richard Charland
Administration et Télécommunication	Sylvie Letendre et Sylvie Piché
Transport et Services techniques	François Marginean, Pier-Yves Chapdelaine et Stéphane Mélançon
Sécurité incendie	Stéphane Descheneaux, Dominic Arel et Gilles Hébert
Sécurité des personnes	Gilles Hébert et Robert Emond

FONCTION

NOM

Communications

Michel Blanchard
et Colette Lefebvre-Thibeault

Services aux sinistrés

Josée Lambert, Yvon Hébert, Stéphane
Descheneaux et Linda Cournoyer

La présente résolution abroge toutes les nominations antérieures relatives à l'organisation municipale de sécurité civile.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-07-143

Rémunération incluant un échelon de sous-lieutenant au Service de sécurité incendie

Considérant le nouvel échelon de sous-lieutenant créé au sein du Service de sécurité incendie;

Considérant le document relatif à la rémunération des membres du Service de sécurité incendie remis aux élus;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil approuve la rémunération 2018 prévue pour les différents échelons du Service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-07-144

Paiement de la retenue de garantie relative aux travaux réalisés à l'issue de secours de l'édifice municipal;

Considérant le contrat confié à Construction Étienne Lafleur par la résolution numéro 2017-07-164;

Considérant qu'une retenue de 10% a été appliquée à ce contrat par la résolution numéro 2018-02-037;

Considérant que les modifications requises aux travaux réalisés sont maintenant complétées;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le versement de la retenue relative aux travaux de l'issue de secours de l'édifice municipal, au montant de 1 786,50 \$ plus taxes à Construction Étienne Lafleur et affecte ce montant au poste budgétaire 55-136-00-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-07-145

Demande de permission de circuler présentée par Club VTT Vagabond Bas-Richelieu

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu sollicite l'autorisation de la municipalité pour la circulation de véhicules tout terrain sur la rue Saint-Charles, la rue Principale, la rue Thérout, la rue du 2^e Rang et le 2^e Rang ainsi que la permission

de traverser la chaussée entre les numéros civiques 57 et 117 du rang Sainte-Julie afin de faciliter l'accès à l'érablière Durocher et diminuer la circulation dans les rues de Saint-David.

Considérant l'adoption du règlement municipal numéro 523 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur la chaussée ou sur l'accotement d'une partie du 2^e Rang pour la période allant du 1^{er} décembre au 30 avril;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra obtenir auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les autorisations requises pour permettre la circulation des véhicules hors route;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra porter une attention particulière aux traverses, en s'assurant d'utiliser des tuyaux du diamètre requis pour ne pas créer d'obstruction et de ne pas laisser de terre dans les cours d'eau verbalisés et fossés à la fin de la saison;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra installer des panneaux relatifs au respect du voisinage lorsque la circulation des véhicules tout terrain se fait à proximité de résidences;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accorde au Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu, pour la saison 2018-2019, la permission de traverser et de circuler sur la chaussée aux endroits mentionnés ci-dessus, et ce, à condition que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu obtienne les autorisations requises auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Il est également résolu de mandater l'inspecteur municipal pour s'assurer de l'installation de la signalisation routière requise pour permettre la circulation des véhicules hors route.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-07-146

Octroi du contrat pour les travaux de débroussaillage des glissières de sécurité

Considérant la soumission présentée par Services d'Arbres de la Sablonnière inc. pour l'entretien de l'intégral des glissières de sécurité de la Municipalité, incluant le débroussaillage avant et arrière ainsi que le nettoyage des débris sur la voie publique;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour le débroussaillage des glissières de sécurité à la compagnie Services d'Arbres de la Sablonnière inc., au montant de 2 350 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Après discussion, les membres du Conseil suggèrent que les travaux reliés à l'abattage de deux arbres sur la rue Thréoux soit effectué par les employés

municipaux et demandent l'obtention d'une offre de service auprès de la compagnie Services d'Arbres de la Sablonnière inc. pour l'essouchage requis suite aux travaux d'abattage.

2018-07-147

Appel d'offres pour l'installation de gicleurs dans une partie du Centre récréatif

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil demande des soumissions pour l'aménagement d'un système de protection incendie dans une partie **du Centre récréatif de Saint-David situé au 25, rue Théroix à Saint-David.**

Les documents de soumissions peuvent être obtenus uniquement par le biais du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), à l'adresse électronique : www.seao.ca, **à compter du 16 juillet 2018.**

Les soumissions dans des enveloppes scellées et clairement identifiées portant la mention « Système de protection incendie » seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles, Saint-David (Québec), JOG 1L0, **jusqu'à seize heures (16 h), heure à l'horloge de la municipalité, le mercredi 15 août 2018.** Les enveloppes seront ouvertes au même endroit, à la même date et à la même heure. Toute soumission reçue après cette date sera refusée.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur un compte inscrit dans un établissement bancaire du Québec et payable à la municipalité de Saint-David, pour un montant égal à dix pour cent (10 %) de la soumission. Un cautionnement de soumission de la même valeur émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'Autorité des marchés financiers sera aussi accepté. Ce cautionnement devra être valide pour une période de trente jours de la date d'ouverture des soumissions.

Toutes les soumissions devront être présentées conformément aux dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1).

Les entrepreneurs doivent détenir la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction ainsi qu'aux conditions générales du projet sur les qualifications. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requises.

La Municipalité de Saint-David ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires. De plus, elle se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie seulement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

La directrice générale mentionne que la suggestion du conseiller Stéphane Mélançon d'inclure au contrat le coût d'entretien du système de protection incendie pour la première année sera discuté avec la représentante de la firme ayant le mandat de préparer les plans et devis pour le projet de gicleurs dans une partie du Centre récréatif.

2018-07-148

Appui financier 2018 à la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin

Considérant que ce Conseil a manifesté son intention de mettre fin à son support financier à la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin par l'adoption de la résolution numéro 2017-07-166;

Considérant les changements amorcés à la gestion de la Coopérative au cours des derniers mois;

Considérant que la situation précaire actuelle de la Coopérative constitue une menace sérieuse à court et moyen terme pour la survie des soins médicaux de proximité;

Considérant que la Coopérative a suggéré un mode de financement calculé en fonction du nombre de membres en règle de la municipalité ayant payé totalement leur cotisation annuelle;

Considérant que les données obtenues auprès de la Coopérative indiquent que 62 membres de Saint-David ont acquitté leur cotisation 2017;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 1 240 \$ à la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin pour l'année 2018, ce qui correspond à un montant de 20 \$ par membre en règle au 31 décembre 2017, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-590-00-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-07-149

Approbation du budget de l'OMH de Pierre-De Saurel (ensemble immobilier 2775)

Considérant que le document *Rapport d'approbation du budget 2018* pour l'OMH de Pierre-De Saurel émis le 11 décembre 2017 prévoit un bénéfice de 2 262 \$ pour l'ensemble immobilier 2775;

Considérant que la municipalité de Saint-David doit contribuer à 10% du déficit ou recevoir 10% du bénéfice pour l'ensemble immobilier 2775 de l'OMH de Pierre-De Saurel;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil approuve le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la conseillère Linda Cournoyer déclare ce qui suit :

Elle a indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier relatif à la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par son beau-père, M. Jean-Guy Joyal, et s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

2018-07-150

Demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par M. Jean-Guy Joyal

Considérant que Monsieur Jean-Guy Joyal a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ relativement aux lots 5 249 989 et 5 249 990 ;

Considérant que la demande vise une aliénation et un lotissement ;

Considérant que le demandeur est devenu propriétaire du lot 5 249 989 le 26 mars 2018, après que sa femme le lui ait légué en héritage ;

Considérant que le demandeur était déjà propriétaire, depuis 1979, du lot 5 249 990, qui est réputé contigu au lot 5 249 989 ;

Considérant que le lot 5 249 989 a été acquis en 1984 par la femme du demandeur ;

Considérant que le demandeur tenait à ce que le lot 5 249 989 soit au nom de sa femme afin que ce lot puisse être vendu séparément du lot 5 249 990 ;

Considérant que les lots 5 249 989 et 5 249 990 étant maintenant réputés contigus, le demandeur désire pouvoir vendre le lot 5 249 989, tout en conservant le lot 5 249 990 ;

Considérant que les deux lots visés par la demande sont boisés et n'ont pas de véritable potentiel acéricole ;

Considérant que le projet du demandeur n'aurait pas d'impact négatif sur l'agriculture ;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond et appuyé par Gilles Hébert et résolu d'appuyer la demande à la CPTAQ déposée par Monsieur Jean-Guy Joyal.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

2018-07-151

Dépôt du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018 du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juin 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller Pier-Yves Chapdelaine déclare ce qui suit :

Il a indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier concernant la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 495, route 122, soumise par son frère, et s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

2018-07-152

Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 495, route 122

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-David à l'égard du lot 5 250 121 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 495, route 122;

Considérant que la demande vise à autoriser :

- L'augmentation de l'occupation du garage annexé à 50 % par rapport à la superficie au sol du bâtiment principal;
- La diminution de la marge de recul arrière du garage attaché, faisant partie intégrante du bâtiment principal, à 2,6 mètres.

Considérant que le règlement de zonage numéro 550-2012 prévoit que la taille d'un garage annexé à un bâtiment principal ne doit pas dépasser 30 % de la superficie au sol du bâtiment principal;

Considérant que le règlement de zonage numéro 550-2012 prévoit une marge de recul arrière de 6 mètres pour tout bâtiment principal situé dans la zone A10;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 495, route 122 afin de réduire la marge de recul arrière du garage attaché, faisant partie intégrante du bâtiment principal, à 2,6 mètres mais refuse de faire droit à la demande en ce qui concerne l'augmentation de l'occupation du garage annexé à 50% par rapport à la superficie au sol du bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

2018-07-153

Autorisation pour travaux prévus au Centre récréatif

Considérant que l'Association des Loisirs de Saint-David désire réaliser des travaux d'amélioration au Centre récréatif de Saint-David;

Considérant que ces travaux consistent au remplacement des luminaires de la partie patinoire du Centre récréatif par des lumières DEL et à l'installation de six fils chauffants sur la toiture du Centre récréatif pour permettre le bon écoulement de l'eau qui s'accumule sur le toit;

Considérant qu'en vertu du contrat intervenu entre l'Association des Loisirs de Saint-David et la Municipalité pour la gestion du Centre récréatif, tous les travaux d'immobilisation touchant le bâtiment doivent être préalablement autorisés par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'Association des Loisirs de Saint-David à effectuer les travaux ci-haut mentionnés, et ce, à condition qu'un registre de l'utilisation des fils chauffants soit mis en place par le responsable du Centre récréatif pour permettre d'établir l'impact de cet équipement sur la consommation d'électricité au Centre récréatif.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-07-154

Adhésion annuelle à Loisir et Sport Montérégie

Considérant que l'adhésion de la Municipalité à Loisir et Sport Montérégie permet à la coordonnatrice en loisir d'avoir accès à des informations et services et que les municipalités parties à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services sont en accord avec cette adhésion;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise un montant de 93,46 \$ pour défrayer le coût de l'affiliation 2018-2019 de la municipalité à Loisir et Sport Montérégie et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-20-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

Levée de la séance

2018-07-155

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que la séance soit levée.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Michel Blanchard, maire